



**SIVOM DE LA BURE**  
2 place de la Patte d'Oie – 31370 RIEUMES  
Tél : 05.61.91.15.48. - @ : [sivom.bure.elus@orange.fr](mailto:sivom.bure.elus@orange.fr)

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 14

Absents : 13

Procurations : 0

Votants : 14

Date de la convocation : 27 novembre 2024

**COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE DU 3 DECEMBRE 2024**  
-----  
**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois décembre à 21 h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle informatique de l'école élémentaire de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

**Etaient Présents** : Alain FOURIGNAN, Jean-Claude PAVE, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Cédric GALEY, Martine LEZAT, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Elodie FAJEAU, Stéphanie BILLIET, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Amandine ROUQUETTE.

**Etaient absents/excusés** : Isabelle AVERLANT, Gilbert PAGAN, Marc HAVRANEX, Joël LARRIEU, Thomas LUDOVIC, Eric CASTILLON, Marie-Pierre JULIEN, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Pascal ORAZIO, Louise GASTON, Christophe GIRAUD.

**Ayant donné procuration** :

**A été désigné secrétaire de séance** : Thierry CHANTRAN

**Assistante de séance** : Isabelle MONTEMBault

**Ordre du jour** :

- **ADMINISTRATION GENERALE** :
  - Validation du compte rendu de la séance du 15 octobre 2024
- **FINANCES** :
  - Situation budgétaire et état de la trésorerie au 03/12/2024
  - Autorisation à Madame la Présidente d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite des quarts de crédits.
  - Remboursement des frais de scolarité classe ULIS 2023-2024 – Commune de Bérat
- **TRAVAUX** :
  - Liste et calendrier des travaux prévus en 2025
  - Demande de subventions au Conseil Départemental 31 et à l'Etat, au titre de la DETR, pour le changement des menuiseries extérieures du nouveau bâtiment et de la rénovation du sol des escaliers, de la cantine scolaire et de la salle des maîtres à l'école élémentaire de Rieumes.
  - Demande de subventions au Conseil Départemental 31 pour l'aménagement sécuritaire des abords des arbres des deux cours de l'école maternelle.
- **QUESTIONS DIVERSES**

Après avoir fait l'appel, Madame la Présidente constate que le quorum est atteint. Elle ouvre donc la séance à 21 h heures. Elle note également la présence de Madame Marlène PETIT, représentante des parents d'élèves.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024**

Madame la Présidente donne lecture du compte-rendu de la séance du 15 octobre 2024.

Aucune remarque sur le compte-rendu n'étant soulevée, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, ce dernier.

Ceci étant fait, Madame la Présidente entame, sans plus tarder, le premier point de l'ordre du jour.

## 1. SITUATION BUDGETAIRE ET ETAT DE LA TRESORERIE AU 3 DECEMBRE 2024

Madame la Présidente présente la situation budgétaire et l'état de la trésorerie arrêtée au 15 octobre 2024.

### A/ Situation budgétaire

#### FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	1 038 741.80 €
Recettes :	1 156 189.82 €

<b>Résultats au 8 juin 2023</b>	<b>+ 117 448.02 €</b>
---------------------------------	-----------------------

#### INVESTISSEMENT :

Dépenses :	147 416.79 €
Recettes	60 978.97 €

<b>Résultats au 8 juin 2023</b>	<b>- 86 437.82 €</b>
---------------------------------	----------------------

Madame la Présidente souligne l'état actuel de la situation budgétaire du SIVOM qui est particulièrement satisfaisant. Ceci est dû aux efforts financiers réalisés par les communes en validant une augmentation régulière de la participation, mais également à une gestion rigoureuse au quotidien.

### B/ Trésorerie

La trésorerie présente un solde théorique au 3 décembre 2024 de 420 656.52 euros.

Madame la Présidente souligne que l'état actuel de la trésorerie montre que les sommes reçues lors de la vente du terrain du Chemin des Catalans sont toujours en réserve malgré les travaux réalisés à l'école élémentaire.

## 2. AUTORISATION A MADAME LA PRESIDENTE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DES QUARTS DE CREDITS

Madame la Présidente expose :

Au titre de l'article L.612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril de l'année N, en l'absence d'adoption à cette date, la Présidente a la possibilité, sur l'autorisation du Comité Syndical, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption* ».

En l'absence d'autorisation avant l'adoption du vote du budget de l'exercice 2025, le Comité Syndical se trouvera dans l'impossibilité d'engager ou de mandater les dépenses d'investissements.

Pour l'exercice 2024, les crédits d'équipements (dépenses d'investissement hors programme pluriannuel et remboursement de la dette) ouverts au titre du budget de l'exercice s'élevaient à la somme de 451 467.00 €. Il convient de retrancher à cette somme, les restes à réaliser prévisionnels en dépenses pour l'année 2024 qui sont estimés à 2 316.70 € (devis LSI pour l'installation des 3 détecteurs de fumée dans le réfectoire de la cantine scolaire).

Les crédits d'équipement s'élèvent donc à 449 150.30 €

Il est donc proposé d'autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2025, et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent selon la répartition suivante :

	<b>CREDITS VOTES AU BP 2024</b>	<b>25 %</b>
Chapitre 20	236 000.00 €	59 000.00 €
Chapitre 21	213 150.30 €	53 287.57 €
<b>TOTAL</b>	<b>449 150.30 €</b>	<b>112 287.57 €</b>

Après avoir ouï et délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **Autorise** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2025, et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, selon la répartition suivante :

	<b>CREDITS VOTES AU BP 2024</b>	<b>25 %</b>
Chapitre 20	236 000.00 €	59 000.00 €
Chapitre 21	213 150.30 €	53 287.57 €
<b>TOTAL</b>	<b>449 150.30 €</b>	<b>112 287.57 €</b>

- **Mandate** Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

### 3. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE ULIS 2023-2024 – COMMUNE DE BERAT

Madame la Présidente expose à l'Assemblée la nécessité de prendre en charge les frais de scolarité, à hauteur de 780.00 €, pour un enfant résidant sur la commune de Rieumes et scolarisé en classe ULIS sur la commune de Berat pour l'année scolaire 2023-2024.

Il convient donc que le Comité Syndical délibère afin d'autoriser Madame la Présidente à rembourser les frais de scolarité 2023-2024 à la commune de Bérat pour cet enfant.

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré à l'unanimité :

- **Valide** le principe du remboursement des frais de scolarité 2023-2024 à la commune de Bérat, pour un élève fréquentant la classe ULIS pour un montant global de 780.00 euros
- **Mandate** Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

### 4. LISTE ET CALENDRIER DES TRAVAUX PREVUS EN 2025

Madame la Présidente présente les travaux prévus en 2025 :

<b>ECOLE</b>	<b>LISTE DES TRAVAUX</b>	<b>COUT PREVISIONNEL TTC</b>	<b>CALENDRIER</b>
Maternelle	Aménagement sécuritaire des abords des arbres de la cour d'école (installation de bancs)	3 564.00 €	Vacances de Pâques
	Achat mobilier	2 000.00 €	1 <sup>er</sup> T 2025
Elémentaire	Installation des 3 détecteurs d'incendie dans le réfectoire de la cantine	2 316.70 €	Vacances de février
	Réfection des sols de l'escalier, du réfectoire de la cantine et de la salle des maîtres	19 299.00 €	Vacances d'été
	Amélioration de la ventilation du nouveau bâtiment par l'installation de fenêtres oscillo-basculantes avec grilles sur façade nord et brise-soleil sur la façade Est du nouveau bâtiment	33 243.60 €	Vacances de Pâques
	Remplacement d'un volet roulant dans la classe de Mr Dillard.	2 500.00 €	Vacances de février
<b>TOTAL</b>		<b>62 923.30 €</b>	

## 5. DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31, A L'ETAT, AU TITRE DE LA DETR, POUR L'AMELIORATION DU CONFORT THERMIQUE DU NOUVEAU BATIMENT ET DE LA RENOVATION DU SOL DES ESCALIERS, DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE LA SALLE DES MAITRES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Madame la Présidente expose :

En période de forte chaleur, les températures dans les classes de la partie neuve de l'école élémentaire sont insupportables pour les élèves et les enseignants. D'après de l'étude réalisée par le cabinet d'architecture ENZO et ROSSO, cela serait dû au fait qu'il n'existe aucune ventilation dans ce bâtiment.

Le cabinet d'architecture a donc proposé pour améliorer le confort thermique de changer les menuiseries extérieures côté Nord actuelles. En effet, celles-ci étant fixes, il n'est donc pas possible de les ouvrir et donc de permettre une ventilation. Les travaux préconisés consistent à changer les parties fixes par des fenêtres oscillo-basculantes. De plus, la façade Est étant entièrement vitrée, cela favorise l'accumulation de chaleur dans les couloirs. Les travaux préconisés sont d'installer un brise-soleil sur cette façade.

Un devis a été demandé à la société SMAP qui a estimé les travaux à la somme de 27 703.00 € HT, soit 33 243.60 € TTC.

Par ailleurs, l'année dernière, le SIVOM a financé, avec le soutien financier du Conseil Départemental, la rénovation du sol du hall et d'une classe de l'école élémentaire. Cette année, les élus souhaitent terminer les travaux de rénovation des sols en changeant ceux de l'escalier, du réfectoire de la cantine scolaire et de la salle des Maîtres. Un devis a été demandé à la société SM BARONCHELLI qui a estimé les travaux à la somme 16 082.50 € HT, soit 19 299.00 €.

Malgré l'effort des communes pour augmenter leur participation et une gestion budgétaire rigoureuse, les capacités financières du SIVOM de la Bure restent très fragiles. C'est pourquoi, il apparaît nécessaire de déposer des demandes de subvention auprès de nos partenaires institutionnels que sont le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et l'Etat au titre de la DETR, selon les plans de financement suivant :

TRAVAUX FINANCEMENT	AMELIORATION DU CONFORT THERMIQUE		RENOVATION DES SOLS		TOTAL	
	Coût HT	Montant subvention	Coût HT	Montant subvention	Coût HT	Montant subvention
Etat (DETR) – 30%	27 703.00 €	8 310.90 €	16 082.50 €	4 824.75 €	43 785.20 €	13 135.65 €
CD 31– 40 %		11 081.20 €		6 433.00 €		17 514.20 €
Autofinancement		8 310.90 €		4 824.75 €		13 135.65 €

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré à l'unanimité,

- **Valide** l'ensemble des propositions de Madame la Présidente relatives aux travaux prévus en 2025 à l'école élémentaire pour améliorer le confort thermique de la partie neuve et la fin des travaux de rénovation des sols.
- **Valide** les plans de financement présentés par Madame la Présidente et sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de l'Etat au titre de la DETR.
- **Mandate** Madame la Présidente pour solliciter lesdites subventions et effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier

## 6. DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31 POUR L'AMENAGEMENT SECURITAIRE DES ABORDS DES ARBRES DES DEUX COURS DE L'ECOLE MATERNELLE

Madame la Présidente expose :

Lors de la construction de l'école maternelle, et afin de favoriser la végétalisation des deux cours, des arbres avaient été plantés. Au fil des ans, la croissance de ces derniers a entraîné l'apparition de racines prédominantes, devenant dangereuses pour les enfants qui trébuchent régulièrement. Afin de mettre en sécurité ces espaces, il est préconisé la mise en place de bancs circulaires autour des arbres.

Un devis a été demandé à la société Loisirs Aménagement qui a estimé les travaux à la somme de 2 970.00 € HT, soit 3 564.00 € TTC.

Madame la Présidente propose donc le plan de financement suivant :

**COUT TOTAL DES TRAVAUX.....2 970.00 € HT**

- Conseil Départemental (40 %) ..... 1 188.00 €
- Autofinancement (60 %)..... 1 782.00 €

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré à l'unanimité,

- **Valide** la proposition de Madame la Présidente de mettre en sécurité les abords des arbres des deux cours de l'école maternelle en installant des bancs circulaires.
- **Valide** le plan de financement présenté par Madame la Présidente et sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.
- **Mandate** Madame la Présidente pour solliciter lesdites subventions et effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier

## 7. QUESTIONS DIVERSES

### 1/ RESSOURCES HUMAINES

Madame la Présidente souhaite, dans le cadre des questions diverses, aborder un point concernant les conditions d'attribution de la prime de fin d'année.

Elle rappelle, pour cela, que, par délibération en date du 31 aout 2022, le RIFSEEP a été instauré. Celui-ci est composé de deux volets :

- 1/ L'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise), qui est la prime mensuelle attribuée à chaque agent en fonction de leur emploi.
- 2/ Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel), qui est la prime de fin d'année attribuée en fonction de la manière de servir de l'agent.

Concernant ce deuxième volet, il avait été mis en place une modulation en fonction de l'absentéisme ; modulation qui existait déjà auparavant lors de l'attribution des primes de fin d'année.

Ainsi, cette année, lors du calcul du CIA attribué à nos agents, il a été appliqué cette règle. Un de nos agents a été absent au mois de juin dernier car il avait subi un fort traumatisme dans sa vie privée. Ayant été absent plus de 30 jours, son CIA a donc été réduit de 60 %. L'application de la délibération a été mal vécue par celui-ci qui estime qu'il n'était pas responsable de son absence et qu'elle était assez traumatisante pour subir à nouveau une déconvenue sur sa prime de fin d'année. Il estime qu'il a toujours donné satisfaction dans sa façon de servir et qu'il vivait cette baisse comme une injustice.

Madame la Présidente précise que ceci est tout à fait understandable. Cependant, une règle a été mise en place et il est difficile de pouvoir juger l'importance ou non de l'absence (la perte d'un proche, un accident de la vie courante, une maladie, etc...).

Madame la Présidente propose donc que la direction réfléchisse à une nouvelle méthodologie pour attribuer le CIA. Cela pourrait par exemple passer par la modification du versement du CIA (juin-décembre au lieu de novembre-décembre), ce qui permettrait de moduler les absences et de ne pas trop pénaliser les agents.

Une proposition sera faite au prochain comité syndical lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Pour terminer au sujet des primes, Madame la Présidente propose d'inscrire également au DOB, une augmentation de l'IFSE. En effet, à l'heure actuelle, celle-ci n'est pas très élevée et n'a pas été revalorisée depuis plusieurs années.

Après un tour de table, les délégués du Comité Syndical valide la proposition de Madame la Présidente.

Monsieur LARRIEU propose que cette augmentation soit divisée en 2 : 50 % sur l'IFSE et 50% sur le CIA.

Madame la Présidente demande à la directrice de travailler sur ce sujet afin d'en débattre au mieux et de pouvoir augmenter l'IFSE dès le mois de mai après le vote du budget.

Aucune autre question diverse n'étant soulevée, Madame la Présidente lève la séance à 22 h 30.

**Les membres du Comité Syndical**

**La Présidente**